

Rapport des discussions budgétaires de la Commission des Affaires Intérieures à la Commission des Finances du mardi 27 novembre 2007

1. MISSION 9 : PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET AIDE MEDICALE URGENTE

1.1. Exposé introductif du Ministre Benoît Cerexhe

1.1.1. Le personnel

Afin de remplir sa mission, le SIAMU doit disposer de personnel et de moyens performants. Son budget est en augmentation : il passe de 76.735.000 à 78.000.000 euros. Le budget tient compte d'un cadre opérationnel complet (1002 agents). De même, le SIAMU va être doté d'une direction opérationnelle complète.

Le budget 2008 intègre l'engagement de 10 officiers supplémentaires. Des réserves de recrutement d'officiers francophones et néerlandophones seront constituées. Nous attendons les résultats des concours.

Pour assurer la relève au niveau « de la troupe », il est prévu d'organiser des concours pour constituer des réserves de recrutement. Le ministre a insisté pour que de nombreux jeunes gens et jeunes filles acquièrent leur première expérience professionnelle au SIAMU dans le cadre des conventions de premier emploi (+/- 11 personnes), des conventions d'insertion socioprofessionnelle (+/- 3 personnes) ou de la mise à l'emploi de 100 jeunes dont 4 sont attendus au SIAMU.

Le manager intérimaire n'impose pas une solution préconçue mais convainc petit à petit le personnel et l'implique dans le processus de changement. La prolongation de sa mission pour 1 an garantit au mieux la mise en place du plan d'action destiné à optimiser les services du SIAMU.

1.1.2. La formation

En 2007, des crédits importants avaient été prévus pour la formation des pompiers. En 2008, des sommes encore plus importantes sont réservées à cet effet.

1.1.3. Les véhicules

Leur entretien et de nouvelles acquisitions sont programmés tout au long de 2008. Le renouvellement périodique du charroi est également prévu. Au total, c'est une somme de près de 900.000 euros qui sera engagée en 2008 pour assurer l'entretien et la réparation de quelques 150 véhicules du SIAMU.

1.1.4. Matériel performant

Les pompiers doivent être équipés de matériel performant. En matière de lutte contre l'incendie, le montant consacré à l'entretien et à la réparation du matériel dit « pompier » augmente de 200.000 euros par rapport à 2007.

Le montant destiné à financer les équipements individuels a été revu à la baisse puisque le nécessaire a été fait en 2007.

Même si les pompiers sont associés aux incendies, la mission d'aide médicale urgente fait partie de leur quotidien. Des dépenses importantes ont été faites en 2007 afin d'acquérir du matériel médical. Les besoins ayant donc diminué, le montant pour 2008 a été adapté en conséquence.

1.1.5. L'entretien des bâtiments et du mobilier

Un projet important est celui relatif à la rénovation des PASI. L'inventaire des travaux à faire dans les trois PASI les plus anciens est terminé. Les travaux débuteront en 2008. Un montant de 630.000 euros, sur trois ans, a été réservé à cet effet.

D'autres gros chantiers seront lancés en 2008 (l'entretien des portes des garages, la réparation des chauffages, le remplacement des toitures et les ascenseurs). Quelques 2.000.000 d'euros sont à engager.

1.1.6. Création de deux nouveaux postes avancés

Tout d'abord, le projet de construction du PASI Paul Brien a très bien avancé. Les plans sont prêts et ont été déposés en vue de l'obtention des permis. Un montant de 2.800.000 euros devrait donc être engagé en 2008 pour financer la construction proprement dite.

A côté de cela, un second projet concernant l'implantation d'un poste avancé sur le site de l'hôpital Molière à Forest avance lui aussi. Un marché d'un montant de 300.000 euros devrait être passé en 2008.

1.2. Discussion générale

La hausse du budget alloué au SIAMU (+ 1.000.000 EUR) est accueillie favorablement. Questions et réponses ont été nombreuses.

- Question : Le SIAMU assure-t-il l'encadrement psychologique de son personnel? Cela existe depuis combien de temps ? Les pompiers peuvent-ils se faire rembourser leurs frais de soutien psychologique ?
- Réponse. Lorsqu'une équipe de pompiers est confrontée à une situation difficile, un débriefing est organisé. Le suivi est organisé au travers de ce débriefing. La « fire stress team » existe depuis une dizaine d'années. De plus, un pompier qui a besoin d'un suivi psychologique particulier peut faire appel à la médecine du travail qui lui fournira l'encadrement adéquat.

- Question : Le ministre dispose-t-il déjà d'un échéancier concernant la désignation d'une direction générale complète ?
- Réponse : C'est la dernière année que le SIAMU fonctionne avec un manager de crise. Une véritable direction devrait être mise en place.

- Question : Pourquoi un examen a-t-il été organisé en 2000 s'il n'y avait pas de volonté d'engager douze des lauréats de la réserve de recrutement qui désirent toujours être pompiers ?
- Réponse : Une réserve de recrutement est valable pour une durée de trois ans. L'objectif poursuivi en 2005 était d'élargir la base des personnes recrutées.

- Question : Une recette de 7.000.000 EUR était à percevoir par le SIAMU suite à un litige l'opposant à l'échelon fédéral. Cette somme a-t-elle reversée en trésorerie ? A-t-elle été affectée dans le budget ?

- Réponse : En ce qui concerne la situation de l'huissier de justice qui se payait sans restituer au SIAMU l'argent récupéré, le SIAMU a changé d'huissier. Une plainte a été déposée et le dossier est au niveau judiciaire.

1.3. Discussion des programmes et activités

Le subside de 50.000 EUR à l'asbl « Jeunes Sapeurs- Pompiers de Bruxelles » (AB. 09.002.23.02.33.00) est suffisant. Le bilan est positif : 31 élèves sur 36 ont terminé l'année 2006/2007 : 26 garçons et 5 filles, 29 francophones et 2 néerlandophones. Trois ont été exclus du programme et deux ont abandonné.

L'âge minimum pour participer à cette formation est de 15 ans. Un nouveau cycle recommence l'an prochain. La brochure d'information va être transmise à tous les bourgmestres bruxellois. La capacité de cette école est de 30 élèves par session. Les professeurs sont toujours bénévoles. Les élèves doivent essayer d'être les meilleurs bilingues possibles et ce même s'il existe un cadre linguistique. Des cours de langues sont organisés dans cette école.

1.4. Vote

La commission émet, par 9 voix contre 4, un avis favorable à la commission des Finances.

* * *

- 2. MISSION 5 - POLITIQUE D'EGALITE DES CHANCES - Programme 2 (partim)**
- 3. MISSION 10 - SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS LOCAUX**
- 4. MISSION 11 - FINANCEMENT DES CULTES ET DE L'ASSISTANCE MORALE LAÏQUE**

4.1. Exposé introductif du Ministre-Président Charles Picqué

4.1.1. Mission 10 – Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux

Pour rappel, les principales raisons qui expliquaient les difficultés financières des communes (budget 2007) étaient les suivantes :

- la paupérisation de la population bruxelloise;
- des charges sans cesse plus importantes;
- un manque flagrant de recettes de précompte immobilier alors que le parc immobilier de la Région ne cesse de s'élargir.

Les choses évoluent et une attention toute particulière a été portée aux communes et à la nécessité de voir celles-ci dotées de moyens suffisants.

- D'une part, la majorité a décidé de mettre en place une administration fiscale régionale dont la priorité sera de percevoir le précompte immobilier.
- D'autre part, les moyens additionnels considérables octroyés pour le financement général des communes en 2007 (de l'ordre de 60 millions) seront renouvelés en 2008 et même en 2009.

De plus, la dotation générale aux communes est augmentée de 3 % contre 2 % prévus dans l'ordonnance. Toutes les communes, sauf Woluwe-Saint-Lambert en ce qui concerne le volet fiscal, ont répondu présent lors de l'appel aux candidatures.

Ces réponses positives sont liées aux moyens conséquents mis sur la table par la Région, mais elles traduisent la volonté des communes de collaborer avec la Région.

L'adhésion des communes au Fonds de compensation fiscale signifie qu'à partir du 1er janvier 2008, plus une seule commune en Région bruxelloise ne lèvera de taxe sur les ordinateurs et sur la force motrice.

L'ordonnance visant à associer les communes au développement économique de la Région n'a nullement pour but de réduire l'autonomie fiscale des communes. La seule chose que la Région leur demande est de présenter à un comité de suivi la création de toute nouvelle taxe ou l'augmentation de toute taxe existante qui pourrait avoir un impact sur le développement économique local. Il s'agit donc bien de la part de la Région d'une demande d'information et de concertation et non d'une volonté de se substituer à la commune dans le cadre de sa politique fiscale.

Concernant le budget 2008, la principale nouveauté réside dans l'inscription d'un montant de 1.000.000 € pour la mise en oeuvre du Plan de Gouvernance Locale qui vise à apporter aux communes les outils pour améliorer leur gestion interne et leurs services à la population.

Ce projet de plan s'articule en 5 axes qui sont les suivants :

1. Mettre à disposition des communes des outils de gestion efficaces
2. Améliorer le service à la population et la participation des bruxellois
3. Revaloriser la démocratie locale, par le renforcement du rôle des conseils communaux
4. Améliorer les collaboration et coordination entre communes et Région
5. Avoir une administration dynamique.

Un projet de plan, sera présenté au Bureau de la Conférence des Bourgmestres, puis soumis au Gouvernement. Une fois que ce dernier aura marqué son accord, un projet d'ordonnance sera présenté au Gouvernement. Après réception de l'avis du Conseil d'État, ce texte sera soumis au Parlement.

4.1.1.1. Programme 1 : Support de la politique générale

Les crédits inscrits au budget 2008 sont grosso modo équivalents aux montants inscrits en 2007.

4.1.1.2. Programme 2 : Organisation des élections

Pas de crédits inscrits en 2008 (pris à charge du budget 2007).

4.1.1.3. Programme 3 : Formation du personnel des pouvoirs locaux.

Le soutien à l'École régionale d'administration publique (ERAP) pour la formation des agents des communes et des CPAS est maintenu au même niveau que l'année dernière.

4.1.1.4. Programme 04 : Financement général des communes

Comme depuis le début de cette législature, la Dotation Générale aux communes augmente de 3 % de 2007 à 2008 au lieu des 2 % inscrits dans l'ordonnance de 1998.

A partir du 1er janvier 2008, c'est près de 24,5 millions EUR que la Région consacrera chaque année pour financer les revalorisations salariales des agents des pouvoirs locaux.

4.1.1.5. Programme 05 : Financement de projets spécifiques des communes

Les 30.000.000 € inscrits en 2007 pour améliorer la situation budgétaire des communes ainsi que les 15 millions € prévus pour associer les communes au développement économique, à savoir le Fonds de compensation fiscale, sont maintenus en 2008. Le Fonds de compensation est augmenté de 2 % pour suivre l'indexation. Le montant prévu pour financer des projets de collaborations communales est multiplié par 3 de 2007 à 2008.

Pour 2008, l'intention est de faire réaliser un cadastre de l'ensemble des services offerts par les communes dont la sphère d'influence dépasse de loin les frontières communales tels que, par exemple, les piscines communales. Une fois ce cadastre réalisé, il sera possible de mesurer service par service les possibilités de gestion conjointe de ceux-ci.

Les moyens dévolus aux activités du Dispositif d'Accrochage Scolaire et à sa coordination sont maintenus à leur niveau de 2007. Une nouvelle enveloppe de 3 millions € est destinée au financement d'infrastructures communales consacrées aux crèches.

4.1.1.6. Programme 06 : Financement des investissements d'intérêt public

Une nouvelle tranche de 8 millions €, sur les 32 millions € nécessaires pour faire l'état des lieux du réseau d'égouttage, est inscrite au budget 2008.

En ce qui concerne les moyens inscrits pour les travaux subsidiés, la diminution de 2007 à 2008 s'explique par le fait qu'en 2007 l'ensemble des besoins estimés pour les trois années du triennat 2007-2009 en dotation triennale d'investissement et de développement avait été inscrit au budget. Les montants inscrits en 2008 reflètent la réalité des besoins.

Une étude spécifique au projet de la « Caserne Prince Albert » des Chemins de la Ville sera initiée après consultation du Comité d'accompagnement des Chemins de la Ville et concertation avec les acteurs concernés.

4.1.1.7. Programme 7 : Sécurité

Les crédits en matière de contrats de prévention et d'appui aux communes en ce qui concerne l'application de la loi relative à la lutte contre les incivilités sont reconduits et indexés en 2008. Les moyens financiers prévus dans le cadre du plan sécurité de juin 2006 sont également reconduits et indexés.

4.1.1.8. Programme 8 : Financement du Fonds régional bruxellois de Refinancement des trésoreries communales

La dotation au FRBRTC couvre ses besoins de financement, en tenant compte des emprunts qu'il a contractés.

4.1.2. Mission 11 – Financement des cultes et de l'assistance morale laïque

Pour l'année 2008, les dépenses peuvent être classées en trois catégories :

1. Tout d'abord, les dépenses obligatoires récurrentes: il s'agit de l'intervention régionale dans les déficits.
2. Ensuite, viennent les dépenses obligatoires. Il s'agit de l' « *intervention dans le déficit pour le culte musulman* » et de l' « *intervention dans les frais de logement des imams* ».
3. Enfin, des dépenses facultatives nouvelles sont prévues et reprises sous le libellé « *Dépenses de fonctionnement en rapport avec les cultes* ».

4.1.3. Mission 5 – Politique d'égalité des chances

La coordination en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est chargée de mettre en oeuvre les initiatives régionales en matière d'égalité en épaulant les communes dans leur combat pour la prise en compte des questions de genre au niveau local.

Dans le cadre de la sensibilisation à la violence entre partenaires, la Région a mis en place une coordination et une série d'outils afin d'intervenir contre ce phénomène et sa banalisation. La Région encourage également les campagnes d'information auprès des jeunes.

4.2. 2. Discussion générale

4.2.1. Différentes questions ont été posées :

- Quelles sont les associations qui bénéficient des nouveaux moyens et comment les utilisent-elles?
- Le Gouvernement est-il capable d'évaluer l'efficacité des actions menées
- La moitié des associations privées qui ont rentré une demande de subsides en 2007 ont essuyé un refus. Quels sont les critères d'octroi de subsides ?
- Comment les moyens de ce programme sont répartis entre les communes bruxelloises.
- Il est souhaité recevoir des explications complémentaires sur la dotation de 500.000 EUR accordée aux communes et destinée à corriger certains effets négatifs de la répartition de la dotation générale aux communes (AB.10.004.27.03.43.21). Quels sont ces effets négatifs ?
- De quelle manière les subventions aux communes en matière d'accrochage scolaire et d'éducation citoyenne des jeunes sont utilisées. Sont-elles destinées aux écoles ?
- Quelle est la clé de répartition entre écoles francophones et néerlandophones ?
- Qu'entend-on par « éducation citoyenne » ?
- Combien de jeunes sont concernés par les subventions ?. Est-il fait appel aux institutions scolaires pour cette subvention ?
- Le Gouvernement envisage-t-il d'acheter du nouveau matériel en prévision d'élections dans les années futures.
- La sécurité routière est-elle incluse dans les projets relatifs à la sécurité ? Les derniers chiffres en la matière sont alarmants.

4.2.2. En résumé, voici les différentes réponses :

- Une étude est prévue afin d'évaluer la politique régionale en matière de sécurité et de prévention. Cette évaluation servira de base à une réforme du dispositif régional pour l'adapter aux nouvelles réalités de terrain
- En ce qui concerne la politique d'égalité des chances, les rapports dans la société sont de plus en plus violents. On assiste à une promotion de la marchandisation

des corps et à la diffusion d'une vision réductrice de la femme au travers de la publicité.

- Il faudrait responsabiliser les communes et envisager la mise sur pied d'un plan d'action communal en matière de politique d'égalité des chances.
- La sécurité routière n'est pas de la compétence des communes. Elle dépend du niveau fédéral et se retrouve également dans le Plan sécurité du ministre de la Mobilité Pascal Smet.

4.2.3. D'autres interventions ont eu lieu :

- On se réjouit du million EUR pour la réalisation des actions 2008 du plan de gouvernance locale. Certaines craintes existent cependant au niveau local concernant une éventuelle perte de l'autonomie communale.
- Certaines communes ont rentré des dossiers dans le cadre des ordonnances relatives à la création d'un fonds de compensation fiscal et à la situation budgétaire des communes bruxelloises. Les communes doivent savoir si elles peuvent compter sur cet argent ou si elles doivent recourir à l'emprunt.
- Le plan de gouvernance locale servira à financer des actions concrètes. Les négociations sont en cours et des réticences existent. Certaines idées reprises dans le cahier de charges doivent être abandonnées.
- La violence intraconjugale est la résultante de beaucoup de facteurs. A côté de la publicité et de la marchandisation du corps de la femme, on peut citer la défaillance de la sphère éducative et la violence au cinéma. Il s'agit d'un tout : la publicité, la télévision, etc.. Il faudrait imposer un code de déontologie aux publicistes.
- Les reconnaissances de mosquées : 28 dossiers ont été transmis par l'Exécutif des Musulmans et seuls cinq sont complets. Les premières reconnaissances devraient arriver.
- Le décrochage scolaire est une vaste problématique. Ce comportement conduit à l'exclusion sociale ou à la délinquance. Les communes ont un rôle clé à jouer.
- Les sociétés de logements sociaux doivent faire des choix. Les sociétés de logements sont demandeuses de projets mais frustrées de devoir limiter leurs ambitions. Elles ne peuvent rentrer des projets que dans les limites d'une enveloppe fixée par la Région. Il faudrait inverser le système : les sociétés de logements renvoient leurs projets aux communes et ces dernières répercutent l'information au niveau de la Région. Les sociétés de logements sociaux et certaines communes peuvent passer à côté de financements car elles ne disposent pas des moyens humains pour chercher des subsides. Il est suggéré de mettre du personnel à leur disposition.

4.3. Discussion des programmes et activités

Les différents programmes et activités ne suscitent aucun commentaire.

4.4. Votes

La commission émet, par 10 voix contre 4, un avis favorable à la commission des Finances en ce qui concerne les missions 5 (Programme 2 – partim), 10 et 11.

Danielle CARON,
Rapporteuse de la Commission des Affaires intérieures
(Discussion sur le budget)